

CALENDRIER SCOLAIRE

De nouveaux rythmes scolaires

Le décret relatif aux nouveaux rythmes scolaires, approuvé par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 30 mars dernier, est d'application dès la rentrée scolaire 2022-2023. Une réforme importante, mais pour qui et pour quoi?



la mise en œuvre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Elle vise à diminuer le décrochage scolaire relevé par les acteurs de terrain après les deux mois de vacances d'été, une interruption aussi longue étant préjudiciable aux apprentissages. C'est le constat des professionnels de l'enseignement dont l'avis est soutenu par les pédiatres et chrono biologistes.

Impacts dans les écoles

L'année scolaire débutera le dernier lundi du mois d'août pour se terminer le premier vendredi du mois de juillet. La réforme visant à rééquilibrer le temps passé à l'école (182 jours) et le temps de congés, l'année scolaire se découpera en une alternance de sept semaines de cours (six au minimum et huit au maximum) et de deux semaines de congé en conservant quatorze semaines de vacances réparties sur toute l'année. Ce découpage pourrait entraîner des modifications en matière d'évaluations des savoirs: évaluation continue, par module ou autres, maintien des secondes sessions. Le débat reste ouvert d'autant que la réforme s'accompagne aussi d'une révision progressive du nombre de jours dits "blancs". Ce qui ne va pas sans poser question aux équipes pédagogiques des établissements de notre réseau pour qui le temps consacré aux élèves lors des conseils de classe est tout sauf du temps perdu. Une réforme qui, en tout cas, ne laisse pas indifférent...

✉ Marie-Flore MONTRIEUX,
déléguée épiscopale pour l'enseignement

La réforme s'applique aux élèves fréquentant tous les types et toutes les formes de l'enseignement obligatoire soit à partir de la 3^e année de l'enseignement maternelle jusqu'à la dernière année de l'enseignement secondaire ainsi que l'enseignement de promotion sociale (secondaire et supérieur) et l'enseignement artistique à horaire réduit. Elle ne s'applique pas aux élèves fréquentant les écoles des régions néerlandophone et germanophone du pays ou l'enseignement supérieur (hautes écoles, écoles supérieures des arts, universités et internats du supérieur). La modification des rythmes scolaires est à mettre en lien avec

CONGÉS SCOLAIRES

Impact sur la vie familiale et pastorale

La mise en place de quatre fois deux semaines de congé ne sera pas sans conséquence pour les familles. Toutes ne pourront compter sur les grands-parents ou n'auront pas les ressources financières pour payer des stages en plus des vacances d'été. Pour celles qui ont fait le choix d'études dans la partie néerlandophone du pays comme lorsque les parents sont séparés, le casse-tête sera plus difficile à résoudre. Le risque d'un renforcement des inégalités sociales (que la réforme des rythmes scolaires se veut de réduire) n'est hélas pas nul.

Les services de la ministre Caroline Désir en collaboration avec la Ligue des familles et l'Ordre des avocats francophones ayant mis à disposition des parents séparés des calendriers-types, les problèmes de garde alternée devraient trouver facilement une solution. Les familles pourront vivre les temps forts de l'année liturgique en paroisse, le temps de Carême (en partie ou en totalité), la semaine sainte et la fête de Pâques ne faisant plus partie des congés



scolaires. Les dates prévues pour les professions de foi ainsi que pour les camps organisés par nos mouvements de jeunesse devront plus que probablement être "ajustées". Dans toute réforme, trouver le juste équilibre entre avantages et inconvé-

nients est toujours un exercice périlleux. Espérons, qu'au final, la balance pèse bien du côté des avantages...

✉ Marie-Flore MONTRIEUX
✉ Anne LOCHT

Quoi de neuf?

LIBRAIRIE SILOË
Conférence "Les Téméraires"

En collaboration avec la Société Littéraire de Liège, la librairie diocésaine organise une conférence le mercredi 7 septembre à 18h30. Bart Van Loo y présentera son livre "Les Téméraires", paru chez Flammarion. La participation est de 25€ pour les clients Siloë. Elle couvre les frais du conférencier et de la réception qui suivra dans les superbes Salons de la Société Littéraire de Liège (Place de la République Française, 5 à Liège). L'inscription est indispensable via la librairie Siloë. Le livre peut être réservé dans la e-boutique de Siloë ou par mail à info@siloe-liege.be.

Plus d'informations sur le site www.societelitteraire.be.

ESPACE LOYOLA LIÈGE
Conférence-débat

Le jeudi 8 septembre à 19h, dans le cadre du Temps pour la Création, Action Vivre Ensemble, Entraide & Fraternité, Chrétiens en Transition et le Vicariat Évangile et Vie vous invitent à une conférence-débat sur le thème "La Sécurité Sociale de l'Alimentation - une idée qui renverse les perspectives!" avec Jean-Yves Buron, animateur d'Action Vivre Ensemble, à l'Espace Loyola (rue Saint-Gilles, 102 à Liège). P.A.F. libre. Inscription souhaitée auprès de jeanyves.buron@entraide.be.

Plus d'informations sur le programme complet du Temps de la Création sur www.maisoncommune.be.

CENTRE NATURE DES
TAWES
Spectacle "Patua Nou"

Le dimanche 11 septembre à 11h00 et à 14h30, l'asbl Cap Migrants invite au spectacle théâtral "Patua Nou" de la compagnie liégeoise Le Corridor, mis en scène par Dominique Roodthoof, sur le thème de l'exil sous diverses formes. En petits groupes, dans les vergers et potagers, les spectateurs rencontreront tour à tour huit artistes d'origines différentes. En paroles, en chansons et en dessins, ceux-ci partageront leur parcours de vie ou celui de leurs parents ou grands-parents. Des récits chargés d'émotion mais aussi résolument optimistes. Inscription par email à Jacqueline Dumont avant le 5 septembre: du-montjacqueline@skynet.be.

Pour tout renseignement complémentaire:
André Lebrun - 0479/29.41.83.